

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
DE CAMONDATE DE CONVOCATION  
01/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 21

votants 23

OBJET

PERSONNEL

Modification du tableau  
des effectifs

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures et quinze minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.*

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. SENECHAL, Mme CHATELAIN, Mme LEGRAND, M. BASTARD, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

- Mme LALOT (pouvoir donné à Mme GUYOT)
- Mme SYLVESTRE (pouvoir donné à Mme NOISELIET)
- M. COPPIER excusé
- Mme CRIMET
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

**Secrétaires de séance :**

- Mme ROUSSEL
- Mme CHATELAIN

**DELIBERATION N° 10**

**OBJET : PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités, des Départements et des Régions,

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Camon du 10 mars 2025 modifiant le tableau des effectifs,

**Vu** la nécessité de recruter un personnel à la crèche communale pour assurer la nouvelle affectation d'un agent social à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025,

**Vu** la nécessité de renforcer l'équipe des services techniques municipaux par le recrutement d'un adjoint technique,

**Considérant** le tableau des effectifs ci-joint,

**DELIBERE**

ARTICLE 1 : Créé un poste d'agent social à 30h/hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

ARTICLE 2 : Créer un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

ARTICLE 3 : Le tableau des effectifs est modifié en conséquence tel que joint en annexe.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Fait à Camon, le 7 avril 2025 et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX

  


Le(s) secrétaire(s),

